

usages du mensonge & rétablit l'innocence dans tous ses droits.

Le volume finit par le procès du Comte Mostowski contre le Prince Czartoriski , dont on a vu le succès dans les Gazettes du tems. Le Comte prétendoit obliger le Prince à lui paier une somme de 24000 ducats, dont il lui étoit redevable. Il disoit que le Prince s'étoit soumis à tous les Tribunaux de la terre pour en être jugé en cas qu'il ne paîât pas, car on avoit inféré cette clause dans l'acte : *in casum contraventionis forum ubiquinarium assigno*. Malgré cela on trouva que les formalités n'avoient point été gardées, & le Comte fut déclaré non recevable dans ses prétentions. Les loix doivent veiller à la conservation des usages & des pratiques du Barreau ; mais il est néanmoins fâcheux pour un créancier de ne pouvoir être païé de ce qui lui est dû. On plaint le Comte Mostowski, & l'on est obligé de convenir, que ce qui est le plus sagement établi, n'est jamais sans quelque inconvénient, la prudence humaine ne pouvant produire le bien sans quelque mélange de mal.

Dans le 16^e. volume on examine la question d'un Patronage entre un Abbé commendataire & ses Religieux. Vient ensuite un différent entre l'Archevêque de Rouen & l'Evêque de Lisieux pour le quartier de Saint-Cande qui fait partie de la Ville de Rouen, & qui est néanmoins du Diocèse